

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
rue Auguste DOMENGET
B.P. 6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

Conseil municipal du 29 juin 2011

Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Louis PATACINI, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Valérie BOCQUET-LEGER, Danièle BRUN, Christiane BRUNET, Eric DELESCLUSE, Thierry FERRACHAT, Marie Corinne LAUDES, Jean-Jacques MAURIS, Michel MENDEZ-PORCEL, Michel PAJEAN, Monique PERRIER, Maryse PRETTE, Claude RIOND

Excusés et représentés par pouvoir : Nacera ALLALOU (pouvoir à Claude RIOND), Pierre MICHEL (pouvoir à Michel PAJEAN)

Excusé : Jean-Claude GOUVERNEUR

Absente : Christine DIETZ

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Michel PAJEAN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2011

Jean-Louis PATACINI, Michel PAJEAN et Monique PERRIER étaient bien présents lors du dernier conseil municipal.

1/ Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

En présence d'un représentant de la société fermière, l'assemblée délibérante prend connaissance du rapport annuel 2010 du délégataire, la société Lyonnaise des Eaux, concernant le service de l'eau potable. Ce rapport est basé sur une analyse des indicateurs techniques et financiers de l'année 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2010.

2/ Pôle communal multi activités : avenants au marché de travaux

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres le 28 juin 2011, monsieur le maire indique que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur plusieurs avenants qui concernent le marché de travaux du pôle communal multi activités.

Monsieur le maire donne ensuite la parole à monsieur Georges VIGNOUD, premier adjoint, qui présente le contenu de ces avenants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer les différents avenants avec les entreprises adjudicataires suivantes :

Lot n°1 : démolitions – gros œuvre
PUGNY - 7 345,08 € H.T. (- 1,95%)

Lot n°3 : menuiseries extérieures – aluminium
ISOMIR + 5 358,06 € H.T. (+ 5,42%)

Lot n°4 : menuiseries intérieures
SAVOYARDE D'AGENCEMENT + 16 524,30 € (+ 14,27%)

Lot n°5 : cloisons – doublages – plafonds
GUILLEMAUT + 14 985,34 € H.T. (+ 12,08%)

Lot n°6 : carrelages – faïences
GROLLIERE + 2 920,50 € (+ 14,51%)

Lot n°10 : sanitaire – chauffage – ventilation
INTHERSANIT + 2 528,94 € (+ 1,41%)

Lot n°11 : électricité- courants faibles
NOVAL'ELEC + 9 240,24 € H.T. (+ 13,43%)

Le montant global du marché de travaux de la construction du pôle communal multi activités s'établit désormais à 1 755 204,49 € H.T. (montant initial de 1 741 651,39 € H.T.).

3/ Travaux coordonnés hameau de « la Chenolaz » : maîtrise d'ouvrage

Monsieur le maire rappelle que la commune de Saint-Pierre d'Albigny et le S.I.V.U. « Assainissement collectif » ont programmé la réalisation des travaux coordonnés (réseaux secs et humides) du hameau de « la Chenolaz ».

Dans ce cadre, il est prévu que l'assemblée délibérante désigne le S.I.V.U. comme maître d'ouvrage unique de l'opération à travers une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne le S.I.V.U. « Assainissement collectif » comme maître d'ouvrage et autorise monsieur le maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage correspondante.

4/ Demandes de subventions d'investissement auprès de l'Etat, du Conseil général de la Savoie et du S.D.E.S.

Au préalable, monsieur le maire indique que l'ensemble des demandes de subventions d'investissement correspondant à la programmation de travaux 2012 doit être déposé auprès du Conseil général de la Savoie pour le 30 juin 2011.

Monsieur le maire propose de solliciter l'octroi de subventions d'investissement auprès du Conseil général de la Savoie, du S.D.E.S. et de l'Etat :

- piscine municipale : réfection des bassins : renouvellement de la demande de subvention auprès du Conseil général de la Savoie. Le coût estimatif des travaux est de 130 000 € H.T.
- aménagement des accès écoles et gymnase et du parking central : demandes de subventions auprès de l'Etat (au titre des travaux divers d'intérêt local) et auprès du Conseil général de la Savoie pour un montant estimatif des travaux de 431 900 € H.T. (programmation pluriannuelle)
- base de loisirs de Carouge : construction d'un poste et blocs sanitaires : demande de subventions auprès du Conseil général de la Savoie pour un coût global estimatif des travaux de 106 203,29 € H.T.
- école municipale de musique : demande de subvention auprès du Conseil général de la Savoie pour la constitution d'un parc instrumental sur la base d'un devis estimatif de 2 700 € H.T.
- hameau « le Bourget » - 2^{ème} phase – tranches conditionnelles : renouvellement de la demande de subvention auprès du S.D.E.S. pour un montant de travaux subventionnable de 75 000 € H.T.
- aménagements itinéraires de randonnées : demande de subvention auprès du Conseil général de la Savoie pour un montant estimatif de 3 078 € (mise en place de panneaux sur itinéraires inscrits au nom du P.D.I.P.R.)
- agrandissement du restaurant communal de Carouge : demande de subvention auprès du Département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'octroi de subventions d'investissement pour l'ensemble de ces opérations.

5/ Biens vacants et sans maître : intégration des parcelles dans le domaine communal

Monsieur le maire indique que l'assemblée délibérante doit se prononcer dans le cadre de la procédure de biens vacants et sans maître, sur l'intégration de parcelles dans le domaine privé communal (6 parcelles représentant une contenance globale de 11 682m²).

Il rappelle la réglementation applicable aux biens sans maître et précise qu'ils peuvent revenir à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer l'ensemble de ces parcelles dans le domaine communal en application des textes en vigueur.

6/ Boucle de Miolans : acquisition foncière

Monsieur le maire donne la parole à monsieur DELESCLUSE, conseiller municipal délégué en charge du Patrimoine.

Au préalable, monsieur DELESCLUSE informe que la boucle de Miolans s'inscrit dans le cadre du projet d'interprétation du « Chemin des Vignes » qui a une orientation pédagogique et touristique (découverte du patrimoine local).

Afin de permettre la concrétisation de ce projet, la commune doit se porter acquéreur d'une parcelle de terrain cadastrée ZB 64 (contenance de 1 400m²) sise au lieu-dit l'Achat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer l'acte authentique de vente de cette parcelle avec les propriétaires concernés pour un prix principal de 560 €.

7/ Ecole de musique : convention d'objectifs et de moyens avec le Département

Dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, monsieur GUIDAT, adjoint référent pour l'école de musique municipale, présente la convention d'objectifs et de moyens pour les trois prochaines années scolaires.

Cette convention prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2011 pour une durée de trois ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer cette convention avec le Conseil général de la Savoie.

8/ Ecole de musique : tarification 2011-2012

Monsieur GUIDAT présente le projet de tarification pour l'école de musique municipale (année 2011-2012).

La grille tarifaire proposée est la suivante :

Elèves de la commune et des communes du canton :

Quotient familial	Tarifs 2011-2012
1	120 €
2	140 €
3	160 €

	Tarifs 2011-2012
Elèves participant à l'harmonie « la Gaieté » y compris élèves hors canton	120 €
Adultes participant à l'harmonie « la Gaieté »	250 €
Elèves hors canton	250 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la tarification 2011-2012 pour l'école de musique municipale.

9/ Restaurant scolaire : tarification 2011-2012

Messieurs GUIDAT et ALESSANDRINI présentent le projet de grille tarifaire pour la restauration scolaire (année 2011-2012).

Ils proposent d'augmenter de 0,10€ les tranches 2 et 3 du quotient familial.

Quotient familial	Tarifs 2010-2011	Tarifs 2011-2012
1	3,80 €	3,80 €
2	4,10 €	4,20 €
3	4,20 €	4,30 €
extérieurs à la commune		4,30 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la tarification de la restauration scolaire pour l'année 2011-2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur plusieurs créances correspondant à la facturation de la restauration scolaire pour un montant de 612,76 €.

10/ Personnel communal

- accueil touristique – mise à disposition :

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de Communes de la Combe de Savoie (C.C.C.S.) a mis à disposition de la commune une étudiante stagiaire pour l'animation de l'accueil touristique du 15 juin au 31 août 2011.

A cet effet, le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer la convention de mise à disposition avec la C.C.C.S.

- logement de fonction :

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de modifier les conditions d'attribution d'un logement de fonction concédé à un agent communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Valérie BOCQUET-LEGER), décide de concéder le logement de fonction à l'agent pour utilité de service à hauteur de 40% du prix du loyer mensuel, à compter du 1^{er} septembre 2011.

11/ Saison estivale : conventions avec l'Association Cantonale d'Animation

Monsieur GUIDAT, adjoint délégué de la commune à l'Association Cantonale d'Animation (A.C.A.) indique que l'A.C.A. sollicite des subventions exceptionnelles auprès de la commune pour le projet « Chantier Jeunes » de l'été 2011 (400 €) ainsi que pour l'organisation d'une soirée « Cinéma plein air » le 1^{er} août 2011 (600 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer ces subventions exceptionnelles à l'A.C.A. et autorise monsieur le maire à signer les conventions se rapportant à ces manifestations.

12/ Avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (S.D.C.I.)

Monsieur le maire donne la parole à monsieur MAURIS, président de la Communauté de Communes de la Combe de Savoie (C.C.C.S.) et conseiller municipal.

Au préalable, monsieur MAURIS dresse un historique de la genèse du schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.) rappelant l'existence de l'entité « Cœur de Savoie » développée dans le cadre des politiques contractuelle avec le Département et la Région, en soulignant que l'assemblée délibérante doit aujourd'hui se déterminer sur son périmètre.

Monsieur MAURIS rappelle ensuite le calendrier d'élaboration du S.D.C.I. et présente une simulation fiscale entre la situation actuelle et le projet de fusion des 4 communautés de communes de Cœur de Savoie, ainsi que le volet de reprise des compétences optionnelles et facultatives de chaque communauté de communes en cas de fusion.

Les conseillers municipaux disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification du projet de schéma pour rendre leur avis.

Après discussion, monsieur le maire propose que chaque conseiller se détermine à bulletin secret.

Le conseil municipal, par 17 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, émet un avis favorable avec réserves au projet de schéma directeur de coopération intercommunale (S.D.C.I.) :

- sur les délais avec respect de la date du 1^{er} janvier 2015 pour la création de la nouvelle intercommunalité,

- réserve sur les compétences que l'assemblée délibérante souhaite voir conserver par la nouvelle intercommunalité « Cœur de Savoie » (compétences optionnelles et facultatives).
- sur le souhait que les équipements structurants et les services à la population soient équitablement répartis sur le nouveau territoire intercommunal.

12/ Questions diverses

- Sécurisation carrefour RD 911 – route de la gare :

Monsieur ALESSANDRINI rappelle la nécessité de sécuriser le carrefour de la route de la gare avec la RD 911 par la création d'un « tourne à droite ».

Monsieur le maire propose de soumettre ce projet au T.D.L. de Montmélián.

- plan communal de sauvegarde (P.C.S.) :

Monsieur VIGNOUD, premier adjoint, informe que monsieur AIRENTI, Directeur de la sécurité intérieure et de la protection civile a approuvé le plan communal de sauvegarde (P.C.S.).

Un exercice in-situ est prévu dans la semaine du 4 au 10 juillet 2011. Il concerne la zone d'activités de Carouge.

Monsieur VIGNOUD précise qu'une réunion d'information sur le P.C.S. sera organisée le 13 septembre 2011 à destination des acteurs économiques de cette zone d'activités.

- informations :

Madame Monique PERRIER communique les dates des festivités suivantes :

- 1^{er} juillet 2011 : concert à l'église (20h30)
- 2 juillet 2011 : feu d'artifice à la base de loisirs de Carouge

- occupation du domaine public :

Monsieur le maire propose de réactualiser la tarification d'occupation du domaine public pour les terrasses sans emprise non couvertes, en instaurant un tarif annuel unique de 200 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette tarification.

La séance est levée à 23heures

Affiché en mairie le 6 juillet 2011